

SYNDICAT MIXTE GANGES – LE VIGAN

SÉANCE DU 04 FEVRIER 2019 A 18H00

RELEVÉ DE DECISIONS

L'an deux mille dix-neuf et le quatre février à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD.

Présents (36) : François ABBOU, René AUGLANS, Jean BARTHE, Henri BESSIERE, Michel CARRIERE, Colin CHARRA, Alain COMBES, Latifa EL GHOUCHE, Bernard ESPAZE, Michel ISSERT, Jean LAFOUX, Richard LEPROVOST, Gérard MESSIEZ-PETIT, Noëlle PRUNET, Jacques RIGAUD, Marc RIVIERE, Philippe WALCKER, Isabelle BAILLY CAMPREDON, Alain BOUTONNET, Marc BRETON, Roland CAVAILLER, Patrick COURANT, Philippe ESTEVE, Céline GAYRAUD, Gérald GERVASONI, Lionel GIROMPAIRE, Emmanuel GRIEU, Gilles GUARDIA, Yves MARTIN, Pierre MULLER, Jacques PANAFIEU, Chantal PAULET, Christian PUSINERI, André ROUANET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE.

Excusés (12) : Christophe BOISSON, Thomas VIDAL, Emile BOURGET, Pierre CHANAL, Lucas FAIDHERBE, Michel FRATISSIER, Muriel SANTNER, Alain SERRE, Nathalie THENOT, Didier BERGONNIER, Claude DELMAS, Diego GARCIA.

Absents (6) : Jérôme FESQUET, Thierry LANDES, Gilles SERRE, Christian BERTRAND, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUÉ, Nicolas PASCAL.

Procurations (5) : Christophe BOISSON à Lionel GIROMPAIRE, Pierre CHANAL à Michel CARRIERE, Muriel SANTNER à Latifa EL GHOUCHE, Nathalie THENOT à Colin CHARRA, Didier BERGONNIER à Alain BOUTONNET.

Secrétaire de séance : Latifa EL GHOUCHE.

01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Rapporteur : Jacques RIGAUD

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif, de tenir au sein du Comité Syndical, un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Samuel CHATARD pour la présentation du rapport.

SM GANGES LE VIGAN**Rapport sur les Orientations Budgétaires**

D.O.B 2019
Lundi 04 février 2019

L'article L. 2312-1 du CGCT fait l'obligation aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

L'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit désormais faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi : un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires constitue ainsi la première étape du cycle budgétaire.

I : LA RÉTROSPECTIVE FINANCIERE DU SM GANGES-LE VIGAN**A : LES RÉSULTATS 2018**

	CA 2017	CAA 2018
Dépenses fonctionnement	332 859,68 €	326 205,65 €
Recettes fonctionnement	389 229,01 €	364 245,64 €
Excédent fonctionnement	56 369,33 €	38 039,99 €
Dépenses investissement	87 061,22 €	50 947,72 €
Recettes investissement	245 958,38 €	179 355,02 €
Excédent investissement	158 897,16 €	128 407,30 €
Résultat de clôture	215 266,49 €	166 447,29 €

B : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

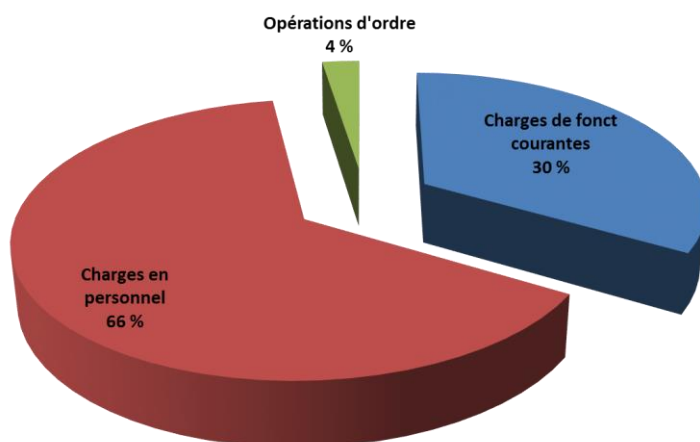
Les dépenses :

		CA 2017	CAA 2018	Observations
CHAP 011	Charges de fonct. courantes	86 500,54 €	73 277,55 €	Etude seuil de Ganges, Convention de mutualisation (inchangé), Equipe verte et technicien rivière
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	23 713,20 €	21 453,99 €	SMD + SMBFH
CHAP 012	Charges en personnel	213 359,46 €	218 027,47 €	GVT + 2 %
CHAP 042	Opérations d'ordres	8 266,48 €	13 446,64 €	Amortissement des biens
	TOTAL	332 859,68 €	326 205,65 €	

Zoom :

	2017	2018
Etudes	6 828,00 €	2 016,00 €
Convention de mutualisation	43 980,33 €	43 691,37 €
SMD + SMBFH	23 713,20 €	21 453,99 €
Solde des charges de gestion	36 712,21 €	27 570,18 €
TOTAL 011 + 65	111 233,74 €	94 731,54 €

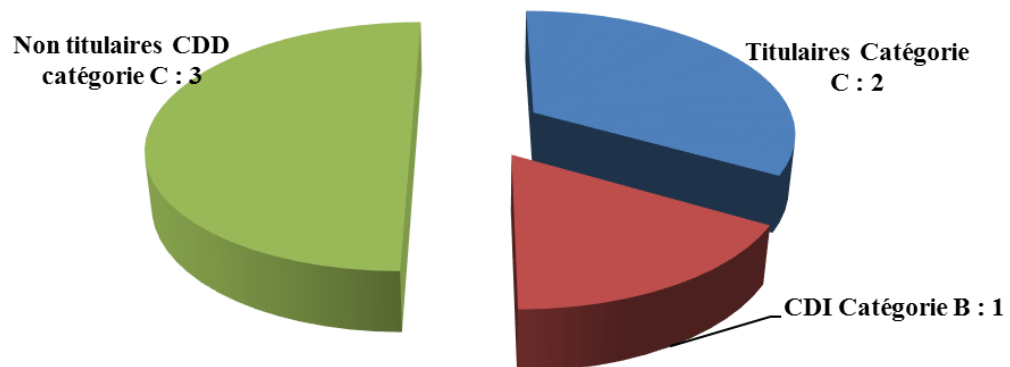
- Répartition des dépenses de fonctionnement pour 2018



- Les charges en personnel 2018

	Effectifs
Au 31/12/2016	6
Au 31/12/2017	6
Au 31/12/2018	6

		CA 2016	CA 2017	CAA 2018
CHAP 012	Charges de personnel	207 635,04 €	213 359,46 €	218 027,47 €
CHAP 013	Maladies	3 089,11 €	1 586,77 €	1 103,31 €
CHAP 74	Participation Etat	827,88 €	0,00 €	0,00 €
CHAP 74	Participation agence - SMD	180 803,00 €	188 000,00 €	188 000,00 €
Part résiduelle charges en personnel		22 915,05 €	23 772,69 €	28 924,16 €

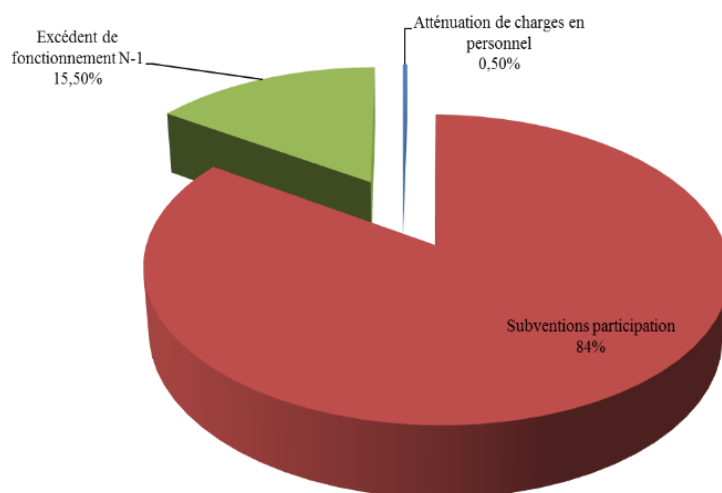


- La section de fonctionnement

Les recettes :

		CA 2017	CAA 2018	Observations
CHAP 042	Divers (Opérations ordre)	59 853,02 €		Reprise exceptionnelle en section de fonctionnement d'une partie de l'excédent d'investissement en 2017.
CHAP 013	Atténuations de charges en personnel	1 586,77 €	1 103,31 €	Remboursement maladie
CHAP 74	Subventions Participation	311 262,19 €	306 773,00 €	Participation des 3 Communautés de Communes = 116 757 € Subvention Agence de l'Eau et SMD = 188 000 € Participation SIE Seuil de Ganges = 2 016 €
CHAP 76 + 77	Produits exceptionnels	27,96 €		Parts sociales Crédit Agricole
CHAP 002	excédent de fonct. N-1	16 499,07 €	56 369,33 €	Résultat N-1
	TOTAL	389 229,01 €	364 245,64 €	

- Répartition des recettes pour 2018



- Participation des Communautés de Communes pour 2018

Répartition par CC	GFCT	HGFCT	GEV	HGSBV	GSMD	GTR	HGTR	TOTAL
Répartition CCPV	5 034,59 €	2 166,04 €	34 759,49 €	1 793,84 €	1 357,78 €	4 742,05 €	4 742,21 €	54 596,00 €
Répartition CCCGS	4 967,37 €	2 137,12 €	34 295,36 €	1 769,88 €	1 339,65 €	4 678,73 €	4 678,89 €	53 867,00 €
Répartition CCCACTS	764,84 €	329,06 €	5 280,52 €	272,51 €	206,27 €	720,39 €	720,42 €	8 294,00 €
TOTAL	10 766,80 €	4632,21 €	74 335,37 €	3 836,23 €	2 903,71 €	10 141,17 €	10 141,51 €	116 757,00 €

Lexique :

GFCT : Fonctionnement GEMAPI

HGFCT : Fonctionnement Hors GEMAPI

GEV : Equipe verte GEMAPI

HGSBV : SMB Fleuve Hérault Hors GEMAPI

GSMD : SM du Gard GEMAPI

GTR : Technicien rivière GEMAPI

HGTR : Technicien rivière Hors GEMAPI

C : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les résultats

	CA 2017	CAA 2018
Dépenses investissement	87 061,22 €	50 947,72 €
Recettes investissement	245 958,38 €	179 355,02 €
excédent investissement	158 897,16 €	128 407,30 €

- Evolution des dépenses d'investissement de 2018

		CA 2017	CAA 2018	Observations
CHAP 21	Acquisition	27 208,20 €	15 947,72 €	Solde achat pelle chenille = 8 534,34 € Matériels pour rééquipement équipe verte, tronçonneuse et débroussailleuse = 7 413,38 €
CHAP 23	Travaux	0,00 €	0,00 €	
CHAP 20	Bâtiments et Installations		35 000,00 €	Participation travaux local équipe verte
CHAP 040	Opérations d'ordre	59 853,02 €		Transfert en section de fonctionnement exceptionnel en 2017.
	TOTAL	87 061,22 €	50 947,72 €	

- Evolution des recettes d'investissement de 2018

		CA 2017	CAA 2018	Observations
ART 10222	FCTVA	17 117,32 €	7 011,22 €	FCTVA 2018
CHAP 45	Subventions pour compte de tiers	2 700,06 €		
CHAP 001	Résultat reporté	217 874,52 €	158 897,16 €	Résultat N-1
CHAP 040	Opérations d'ordre	8 266,48 €	13 446,64 €	Amortissement des biens
	TOTAL	245 958,38 €	179 355,02 €	

II : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

A : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Le Syndicat Mixte Ganges-Le Vigan :

- Cotisations des Communautés de Communes (avec ou sans Taxe GEMAPI ?).
- Objectif de maintien des cotisations au même niveau que 2018.
- Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec le SMB Fleuve Hérault pour le « 1 » de la GEMAPI.

2) Pas de cotisation au SMD, mais augmentation de la cotisation au SMB Fleuve Hérault (chapitre 65).

3) Réflexion en cours sur un partenariat avec des étudiants pour aider à la réalisation des profils de baignade communaux avec des coûts minimisés au maximum pour les Communes.

B : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les reports :

DEPENSES		2019	Observations
204	Subvention d'équipement versée	35 000,00 €	Solde travaux local équipe verte.
	Total dépenses	35 000,00 €	
RECETTES		2019	Observations
1323	Subvention SMD	0,00 €	
	Total recettes	0,00 €	
	Résultat	- 35 000,00 €	

B : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 1) Les travaux de la ripisylve de la Haute Vallée de l'Hérault seront inscrits lors d'une prochaine décision modificative dès l'obtention de l'accord de l'ensemble des subventions.
- 2) Les projets d'investissement seront inscrits dès que les plans de financement seront finalisés et les participations des Communautés de Communes validées en Comité Syndical.
- 3) Du matériel forestier pour le fonctionnement de l'équipe verte sera acheté notamment suite au vol subi en 2018.

Le Comité Syndical, après discussion, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Autorisé par Monsieur le Président, Monsieur Samuel CHATARD précise que le prochain Comité Syndical Ganges-Le Vigan aura lieu le dix-huit février à 18 heures.

Monsieur Emmanuel GRIEU remercie l'équipe verte pour le travail effectué à l'Arboux sur la Commune de Mandagout.

Monsieur le Président lève la séance à 19h10.